

REMUNERATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Age de l'apprenti	16 - 17 ans			18 - 20 ans			21 - 25 ans			26 ans et Plus
Ancienneté	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	100%
Rémunération (en % du SMIC)	27%	39%	55%	43%	51%	67%	53%	61%	78%	
SALAIRE BRUT en €	492.22	710.98	1002.67	783,90	929.75	1221.43	966.21	1112.05	1421.96	1823.03

Au 01 Janvier 2026

AIDES AUX APPRENTIS

- **La Carte Génération** : La Région Hauts-de-France octroie aux apprenti(e)s une carte d'un montant de 200 € utile à l'achat d'équipements ou de fournitures.
- **Transport, Hébergement & Restauration** : Aides forfaitaires pour l'hébergement, la restauration et le transport (*jusqu'à 200 € en fonction de la distance Domicile/CFA*).
- Autres **Tarifs préférentiels** : Avec un statut assimilable à celui d'étudiant, l'apprenti(e) peut bénéficier de tarifs préférentiels, notamment sur les transports (*train, bus*).
- Mise à disposition d'un **PC portable** pour la durée de la formation.
- Le **Fonds de Solidarité des Apprenti(e)s** : Le FSA peut être sollicité par tout(e) apprenti(e) et vise à répondre à des besoins urgents ou exceptionnels pour se loger, se soigner, se nourrir, se déplacer ou s'équiper.
- Autre aide au logement via **Action Logement** : Se référer au site www.actionlogement.fr
- **Aide Personnalisée au Logement (APL) et Prime d'activité** (*selon la situation*)